

Nantes Université recrute

Pour son UFR STAPS

Enseignant-Chercheur (H/F)



42 500

étudiant-es, dont 5000
internationaux



2605

personnels
administratifs
et techniques



3147

enseignant-es,
enseignant-es-
chercheur-es
+ 541 tuteurs



1259

doctorant-es



42

structures
de recherche

Nantes Université est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui propose **un modèle d'université inédit** en France unissant une université, un hôpital universitaire (CHU de Nantes), un institut de recherche technologique (IRT Jules Verne), un organisme national de recherche (Inserm) ainsi que Centrale Nantes, l'école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes.

Ces acteurs concentrent leurs forces pour **développer l'excellence de la recherche nantaise** et offrir de **nouvelles opportunités de formations**, dans tous les domaines de la connaissance.

Durable et **ouverte sur le monde**, Nantes Université veille à la qualité des conditions d'études et de travail offertes à ses étudiantes, étudiants et personnels, pour favoriser leur épanouissement sur tous ses campus de Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon.

Information sur le poste

•  **Versant : Fonction publique d'État**

•  **Composante : UFR STAPS**

• **Laboratoire : Motricité, Interactions, Performance (UR 4334)**

• **N° Section CNU : 74 STAPS**

• **Corps : MCF**

• **N° de poste (RE) : MCF 1010**

• **Date de nomination : 1^{er} décembre 2025**

• **Localisation du poste : UFR STAPS (Campus Tertre)**

•  **Prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail** (transports en commun)

•  **Forfait mobilités durables domicile-travail** (en fonction du nombre de jours d'utilisation dans l'année)

•  **Accès aux restaurants et cafétérias du CROUS avec tarif privilégié**

univ-nantes.fr

Éléments de publication (cf. annexe)

- **Merci de préciser la modalité du concours :**

MCU : ☒ art 26 l 1° ☐ Art. 26.l 2° ☐ Art. 33° (mutation MCU) ☐ Art. 26.l 3° ☐ Art. 29° (BOE) ☐ Art. 26.l 4°	PU : ☐ Art. 46.1° ☐ Art. 46.2° ☐ Art. 51°(mutation PU) ☐ Art. 46.3° ☐ Art. 46.4° ☐ MCUPH / PUPH
---	--

Intitulé court du profil en français : STAPS - Psychologie des APSA

Intitulé court du profil en anglais : Sport sciences - Sport psychology

Environnement et contexte de travail

- **Localisation :** Nantes

L'UFR STAPS est rattachée au Pôle santé et accueille environ 1700 étudiants pour les former dans les secteurs de l'activité physique et du sport. C'est également une unité de recherche ce qui nous permet d'innover en permanence et de proposer des contenus d'actualité. La qualité et la reconnaissance des formations ainsi que l'innovation pédagogique sont au cœur de la stratégie développée par l'UFR STAPS. L'internationalisation des formations, le développement de pratiques pédagogiques innovantes, le renforcement du lien entre formations, recherche et innovation, l'approche par compétences, la réflexion sur la professionnalisation et l'insertion des étudiants constituent autant d'axes forts de la politique de développement menée par notre composante.

Outre ses charges d'enseignement, l'enseignant.e recruté.e devra s'intégrer au sein de différentes équipes de travail, coordonnées par des référents disciplinaires (par champ scientifique) et par des référents pédagogiques (par mentions). La perspective de prise de responsabilités collectives à moyen terme sera valorisée.

Profil enseignement :

La personne recrutée devra assurer des enseignements dans le champ de la psychologie appliquée aux activités physiques, sportives et artistiques (APSA). Dans ce champ disciplinaire, il est attendu que le ou la candidat.e puisse prendre en charge des enseignements dans l'ensemble du plan de formation proposé à l'UFR STAPS de Nantes, et plus particulièrement dans les mentions de licence « STAPS Activité Physique Adaptée et Santé » et/ou « STAPS Entraînement Sportif », dans le tronc commun de la licence, ainsi que dans les masters « STAPS Activité Physique Adaptée et Santé » et/ou « STAPS Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive ».

L'articulation entre les connaissances scientifiques, technologiques et pratiques s'avérant fondamentale en STAPS, le ou la candidat.e devra impérativement mettre en avant des connaissances et des compétences scientifiques, technologiques et pratiques dans le domaine des APSA.

univ-nantes.fr

Le ou la candidat.e devra encadrer la production de rapports de stage, de projets d'initiation à la recherche en Licence, et devra participer de façon active à l'encadrement des étudiant.e.s en master, particulièrement de leurs mémoires de recherche, en lien avec leur stage ou leur structure d'accueil en apprentissage le cas échéant.

La qualité et la reconnaissance des formations ainsi que l'innovation pédagogique sont au cœur de la stratégie développée par l'UFR STAPS. L'internationalisation des formations (en langue anglaise), le développement de pratiques pédagogiques innovantes, le renforcement du lien entre formation, recherche et innovation, l'approche par compétences, la réflexion sur la professionnalisation et l'insertion des étudiants constituent autant d'axes forts de la politique de développement menée par notre composante. Chaque candidat.e est donc encouragé.e à mettre en valeur ses compétences dans ces différents domaines, en attestant précisément de ses expériences et qualifications.

Profil recherche :

STAPS : Psychologie des APSA

Il est attendu que le ou la candidat.e développe des travaux de recherche en lien avec le thème n°3 du laboratoire Motricité – Interactions – Performance dans les secteurs de la santé et/ou de la performance sportive. Une attention particulière sera apportée aux candidat.e.s qui développent des travaux pluri- ou interdisciplinaires.

Le thème 3 du laboratoire porte sur les adaptations psychomotrices. Les travaux développés dans ce thème visent à caractériser i) les adaptations cognitivo-motrices face à l'avancée en âge et/ou aux pathologies neuro-évolutives, ii) les adaptations cognitives, émotionnelles, comportementales face aux exigences liées à la recherche de performance sportive, et iii) à comprendre dans quelle mesure ces adaptations peuvent être révélatrices, voire prédictives de l'état de santé, du bien-être, et/ou de la performance sportive.

Le programme scientifique de l'équipe de recherche est disponible sur le site du laboratoire de recherche : <https://mip.univ-nantes.fr/>

Au-delà du renforcement des orientations scientifiques du laboratoire et du potentiel d'encadrement et de direction de recherches, la personne recrutée pourra être en mesure de prendre en charge à terme des responsabilités collectives et transversales en soutien à l'organisation et au fonctionnement du laboratoire.

Profil valorisation (*recommandé*)

Savoir-être et savoir-faire :

Le ou la candidate pourra faire état de compétences et d'expériences dans des projets collaboratifs avec des structures du milieu socio-économique et/ou dans des actions de valorisation et protection des productions. Ces activités qui constituent un axe de développement du laboratoire, en particulier dans le cadre de la plateforme PEPSE (<https://sfrsante.univ-nantes.fr/fr/plateformes-technologiques/plateforme-pepse>). Le ou la candidate pourra s'impliquer dans cet axe de développement.

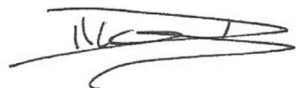
Contact Enseignement : Véronique Thomas-OLLIVIER – veronique.thomas-ollivier@univ-nantes.fr – 02 51 83 72 15

Contact Recherche : Antoine NORDEZ – antoine.nordez@univ-nantes.fr – 02 51 83 72 08

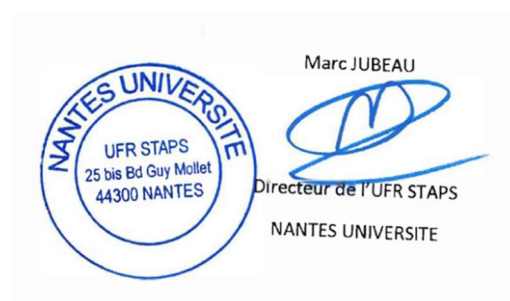
De plus amples informations sur la campagne de recrutement (calendrier de campagne, composition du comité de sélection, ...) sont disponibles sur le site web de Nantes Université, rubrique [Travailler à Nantes Université](#).

L'audition comprendra une mise en situation pédagogique.
Les modalités seront précisées aux candidats sur la convocation à l'audition.

Signature Directeur-trice du laboratoire :
Antoine NORDEZ



Signature Directeur-trice de composante :
Marc JUBEAU



The stamp is circular with the text "NANTES UNIVERSITE" around the top edge. Inside the circle, it reads "UFR STAPS", "25 bis Bd Guy Mollet", and "44300 NANTES". To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink. Below the signature, the text "Marc JUBEAU" is printed, followed by "Directeur de l'UFR STAPS" and "NANTES UNIVERSITE".

univ-nantes.fr

ANNEXE

(*) Les différentes modalités de recrutement des enseignants-chercheurs

le décret statutaire n° 84-431 du 6 juin 1984

Les concours de maître de conférences des universités :

26-I-1°	C'est le concours « commun », les principales conditions étant : - la détention du doctorat (ou d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent, - l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
26-I-2°	Il faut être - depuis au moins trois ans en fonction dans l'enseignement supérieur, comme enseignant titulaire dusecond degré, comme pensionnaire d'une école française à l'étranger - inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-3°	Ils sont réservés aux personnes justifiant de 4 années d'activité professionnelle - autre qu'enseignant ou chercheur - ou avoir été enseignant associé à plein temps. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-4°	Ils sont réservés aux personnels enseignants titulaires de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et inscrits sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
29°	L'article 29 dit « BOE » : les candidats justifiant des diplômes ou niveau d'études mentionnés au 26.I° et inscrit sur une liste de qualification sont sélectionnés comme au titre de l'art 26.I.1 mais recrutés en qualités d'agent contractuel pendant 1 an.
33°	L'article 33 désigne la procédure de mutation des maîtres de conférences (devant justifier de 3 ans de fonctions d'EC en activité dans l'établissement où ils sont affectés).
62	Cet article désigne la procédure d'intégration, par inscription sur liste d'aptitude , des assistants dans le corps des maîtres de conférences.

Les concours de professeur des universités :

46-1°	C'est le concours dit « commun », les principales conditions étant : - la détention d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent, - la qualité de MCU titulaire (LPR 2022) ou l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
46-2°	Ce concours s'adresse aux maîtres de conférences et aux chargés d'une mission de coopération, sous conditions d'ancienneté et / ou de mobilité. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités .
46-3°	Cet article désigne une procédure réservée aux maîtres de conférences remplissant certaines conditions d'ancienneté et de détention d'une habilitation à diriger des recherches.
46-4°	Ce concours s'adresse aux professionnels , aux directeurs de recherche et aux enseignants associés à temps plein , sous conditions d'ancienneté. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités. Ce concours s'adresse également aux membres de l'IUF.
49-2.1°	Cet article désigne le premier concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours externe).
49-2.2°	Cet article désigne le second concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours interne).
51	L'article 51 désigne la procédure de mutation professeur des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.